

PROTOCOLE  
D'ACCORD

ENTRE

**ONUSIDA**

*et* **Caritas**

Internationalis



**1.** L'importance de l'infection par le VIH/SIDA est telle qu'elle exige une réponse de la part de tous à tous les niveaux par une action et des exemples vigoureux. La Session Spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU sur le VIH/SIDA, qui s'est tenue en juin 2001, a reconnu, dans sa Déclaration d'Engagement, la nécessité de renforcer l'implication des organisations confessionnelles.

**2.** Les objectifs et les domaines de collaboration définis dans le Protocole d'Accord seront poursuivis par les Parties selon leurs propres critères<sup>1</sup>.

**3.** Le Secrétariat de l'ONUSIDA, d'une part, et d'autre part Caritas Internationalis, grâce à son réseau mondial d'organisations membres, et ses liens opérationnels étroits avec d'autres organismes catholiques, se déclarent prêts à collaborer selon leurs mandats respectifs en faveur de :

**3.1** la prise de conscience du VIH/SIDA et de l'importance d'un comportement responsable, en particulier chez les jeunes, concernant la prévention, l'accès aux soins et le soutien de ceux qui sont touchés;

**3.2** la promotion d'activités pour réduire les conséquences sociales et économiques de l'épidémie sur les individus, les familles, les communautés et les nations, tout en maintenant la personne humaine au centre de leur action;

**3.3** la promotion d'une action de sensibilisation conforme à la Déclaration d'Engagement de la Session Spéciale, chacune des parties poursuivant cette action selon son mandat respectif et ses responsabilités propres;<sup>2</sup> et

**3.4** la lutte pour éliminer toute forme de discrimination et de stigmatisation des personnes les plus touchées par le VIH/SIDA, et particulièrement celles qui vivent avec le VIH/SIDA.

**4.** Pour atteindre ces objectifs, les deux parties s'engagent à :

**4.1** Un échange régulier d'information et d'enseignements (i) pour faciliter une meilleure connaissance de l'impact de l'épidémie du VIH/SIDA sur la communauté et promouvoir des initiatives en faveur d'un com-

<sup>1</sup> Pour Caritas Internationalis, l'enseignement moral et social de l'Eglise Catholique servira de base à toutes ses activités dans le domaine du VIH/SIDA.

<sup>2</sup> Le programme de sensibilisation de CI se fondera sur l'enseignement spirituel, moral et social de l'Eglise Catholique.

# VIH/SIDA

portement responsable dans la prévention, les soins et le soutien aux personnes vivant avec le VIH/SIDA; et (ii) pour augmenter la prise de conscience de l'impact du VIH et du SIDA, avec une pleine participation de personnes vivant avec le VIH/SIDA;

- 4.2 Organiser des séminaires, des ateliers de travail et des activités connexes avec les organisations catholiques pour approfondir les connaissances concernant l'épidémie et les meilleurs moyens d'y faire face;
- 4.3 Collaborer avec des théologiens et d'autres responsables pastoraux et sociaux travaillant dans les organisations confessionnelles pour l'organisation de consultations sur la stigmatisation et la discrimination se rattachant au VIH/SIDA;
- 4.4 Préparer, publier et faire largement circuler les renseignements et les déclarations d'intérêt réciproque;
- 4.5 Collaborer au niveau national, l'ONUSIDA facilitant les contacts avec les Groupes Thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA, et Caritas Internationalis agissant de même pour les organisations confessionnelles;
- 4.6 Promouvoir l'engagement d'organisations et de programmes catholiques parmi un plus grand nombre de représentants d'organisations confessionnelles dans le processus de consultations au niveau national et international: notamment en ce qui concerne le rôle que devraient jouer les Mécanismes de Coordination Nationaux pour le Fonds Global pour le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme dans le financement de solutions au VIH/SIDA.
- 4.7 Promouvoir des programmes d'organisations catholiques qui soient coopératifs et complémentaires d'une réponse multi-sectorielle plus étendue;
- 4.8 Maintenir un contact régulier entre le *Department of Social Mobilisation* et le *Strategic Information Partnership Unit* de l'ONUSIDA pour le compte du Secrétariat de l'ONUSIDA, et le Secrétariat Général de Caritas Internationalis;
- 4.9 Se réunir une fois par an pour contrôler ce Protocole d'Accord et renforcer les consultations en cours en un lieu de réunion choisi par accord mutuel.

Ce Protocole d'Accord ne comprend aucune contribution financière de la part du Secrétariat de l'ONUSIDA ou de Caritas Internationalis pour les activités de chacun.

Ce Protocole d'Accord entrera en vigueur à la date de sa signature et restera en vigueur jusqu'à ce que l'une des parties y mette fin avec trois mois de préavis. Il sera revu une fois par an et les parties se mettront d'accord sur toute modification nécessaire.

**Duncan MaLaren**  
Secrétaire Général  
Caritas Internationalis

**Peter Piot**  
Directeur Exécutif  
ONUSIDA